



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

DLP53BidsReceiving.DAAT53Reception@forces.gc.ca

Attention: - Attention :
Bobby Collison

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le : 30.03.2021

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Daylight Time (EDT)
Heure avancée de l'Est (HAE)

Title - Sujet NAVETTE, SIÈGES FACE À L'AVANT, 21 PASSAGERS		Amendment No. - N° modif. 001
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-216440/A	Date of Amendment Date de modification 06.03.2021	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Bobby Collison Telephone No. - N° de telephone E-Mail Address - Courriel bobby.collison@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Dans la section 3.5, g, ii, la spécification demande des ceintures sous-abdominales rétractables. Transports Canada a modifié les exigences en septembre 2020 aux ceintures de sécurité à 3 points (sous-abdominales / épaulières) pour tous les sièges face à la route dans les bus de toutes tailles. Sauf s'il y a une exemption à cet effet, veuillez confirmer que l'exigence doit mentionner les ceintures sous-abdominales / épaulières à 3 points OU.
Réponse 1	Veuillez consulter la modification ci-dessous pour la description d'achat.

Question 2	Dans la section 3.5, g, iv, la spécification demande une largeur d'assise d'au moins 900 mm. Largeur de siège standard 17,5 po (444,5 mm) par siège, totalisant 35 "(889 mm) par ensemble de siège double. Veuillez confirmer que cette mesure est destinée à l'assemblage du double siège.
Réponse 2	Oui, la mesure d'au moins 900 mm est destinée à l'assemblage de siège double.

Question 3	Dans la section 3.9, b; la spécification demande des freins pneumatiques de type s-cam ou des freins à disque pneumatiques. Ceci est en contradiction avec 3.9, qui énonce le système de freinage doit être un système de freinage hydraulique. Veuillez confirmer le système de freinage requis.
Réponse 3	Sera supprimé dans la description d'achat.

Question 4	Dans la section 3.5, b, x, 6; il s'agit d'une commande de porte passager à commande manuelle. Le Canada acceptera-t-il commandes de porte passager?
Réponse 4	Oui, les commandes électriques pour la porte de passagers sont acceptables.

Question 5	Dans la section 3.5, b, e, iii, 4; l'exigence stipule que le système de chauffage du passager doit permettre l'utilisation du siège sous le siège avant d'un passager pour leurs pieds. Si des chauffages sous les sièges devaient être utilisés, le Canada accepterait-il une configuration où positionné aussi loin que possible sous le siège pour permettre un dégagement maximal pour les pieds du passager derrière? Ou y a-t-il absolument ne pas être une interférence avec l'espace des pieds par les appareils de chauffage?
Réponse 5	Oui, le radiateur doit être positionné aussi loin que possible sous le siège pour permettre un dégagement maximal pour les pieds du passager derrière.

Question 6	Après avoir examiné les spécifications et compris le type de véhicule demandé, nous aimerions nous renseigner sur l'acceptabilité d'un autre type de véhicule. Le Canada accepterait-il la soumission d'une version commerciale d'un autobus scolaire? Ce véhicule pourrait rencontrer une grande majorité de toutes les exigences. L'une des plus grandes différences serait de ne pas avoir de porte d'entrée pour le conducteur distincte. Ce véhicule offrirait également la plus grande résistance de carrosserie par rapport aux autobus à carrosserie en acier avec des peaux extérieures / intérieures en fibre de verre. Ce véhicule serait probablement aussi le produit le plus compétitif d'un point de vue financier. Comme exemple d'image d'une version commerciale d'un autobus scolaire a été attaché à des fins d'exemple. (Adrian: À mon avis, il s'agit d'une question de type évaluation technique et modifierait considérablement l'exigence actuelle, je ne suis pas sûr que nous puissions répondre à cette question pour le moment car ce n'est pas l'étape d'évaluation technique de la sollicitation ...?)
Réponse 6	C'est ne pas acceptable. La version commerciale d'un autobus scolaire c'est ne pas acceptable.

Question 7	Dans la section 3.5, c, v, 2; la spécification demande du contreplaqué de qualité marine pour une sous-structure de plancher. Le Canada accepterait-il la soumission qui utilisent une sous-structure de plancher composite au lieu d'une sous-structure de plancher en contreplaqué?
Réponse 7	Un contreplaqué de qualité marine est requis pour la sous-structure du plancher.

Question 8	Pour l'exigence d'une formation de familiarisation en français, serait-il acceptable que la formation soit dispensée par un prestataire de formation agréé avec un interprète pour traduire la formation en français?
Réponse 8	Oui, c'est acceptable.

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIT :

- 1.1 SUPPRIMER toute la ANNEX « A » - BESOINS «ANNEXE A DESCRIPTION D'ACHAT POUR NAVETTE, SIÈGES, FACE À L'AVANT» - Section 3.5 Sièges des passagers – Article g) – sous-section ii) -** Chaque siège **doit** être équipé d'un ensemble de ceinture abdominale rétractable;

Remplacer par le nouveau ANNEX « A » - BESOINS «ANNEXE B DESCRIPTION D'ACHAT POUR NAVETTE, SIÈGES, FACE À L'AVANT» - Section 3.5 Sièges des passagers – Article g) – sous-section ii) - Chaque siège **doit** être équipé d'une ensemble de ceinture sous-abdominale / baudrier rétractable à 3 points ;

- 1.2 SUPPRIMER toute la ANNEX « A » - BESOINS «ANNEXE A DESCRIPTION D'ACHAT POUR NAVETTE, SIÈGES, FACE À L'AVANT» - Section 3.9 Freins hydrauliques – Article b) -** Le système de freinage **doit** être équipé des freins à came en « S » à air comprimé avec levier à réglage automatique. Des freins à disques d'air sont acceptables.

1.3 SUPPRIMER toute la ANNEX « A » - BESOINS «ANNEXE A DESCRIPTION D'ACHAT POUR NAVETTE, SIÈGES, FACE À L'AVANT» - Section 3.5 – Article b) sous-section i) Fenêtres – para 6) - D'au moins une fenêtre de chaque côté *doit* être une fenêtre de sortie de secours clairement étiqueté.

Remplacer par le nouveau ANNEX « A » - BESOINS «ANNEXE B DESCRIPTION D'ACHAT POUR NAVETTE, SIÈGES, FACE À L'AVANT» - Section 3.5 – Article b) sous-section i) Fenêtres – para 6) - La porte *doit* être actionnée manuellement ou électriquement avec la commande accessible par un conducteur assis. La porte à commande électrique *doit* être équipée d'un déverrouillage manuel d'urgence;

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.